



# Rapport d'activité 2024



## Conseil de développement



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE





# Mot des coprésident(e)s

## La Démocratie Participative au Cœur de la Métropole

Dans un contexte de crise morale, sociale et démocratique, où défiance et ressentiment se mêlent à la colère de citoyen(ne)s, le Conseil de Développement de Tours Métropole Val de Loire (CODEV) se présente comme un lieu privilégié pour la démocratie participative.

Ce collectif paritaire de citoyen(ne)s bénévoles, riche d'une expertise d'usage des politiques publiques, œuvre dans des domaines essentiels qui relèvent de la compétence de la Métropole : l'eau, les déchets, la mobilité, le logement, le commerce, les infrastructures et l'urbanisme, ainsi que les lieux culturels et sportifs. Le CODEV se distingue par son indépendance et sa neutralité idéologique, évitant les joutes politiciennes et partisans. Il s'agit d'une assemblée consultative et proposante, dédiée à la recherche de l'intérêt général et à la libre expression de chacun, tout en respectant la diversité des points de vue. En facilitant le débat collectif de manière constructive, le CODEV contribue à l'animation de la vie démocratique entre deux élections, renforçant ainsi la cohésion sociale et améliorant les politiques publiques.

La démocratie participative, telle que promue par le CODEV, ne vise pas à remplacer la démocratie représentative, mais à l'enrichir. Elle permet de renouer la confiance entre élu(e)s et citoyen(ne)s, en partageant les grands enjeux du territoire et en restant à l'écoute des réalités quotidiennes des habitant(e)s des 22 communes de la métropole.

Ainsi, le CODEV incarne une démarche d'ouverture et de proposition, essentielle pour une démocratie plus vivante et inclusive. Il est crucial de soutenir et de promouvoir cette initiative, afin de construire ensemble un avenir où chaque voix compte et où l'intérêt général prime sur les intérêts personnels ou sectoriels.

Merci à toutes les conseillères et tous les conseillers du CODEV pour leur engagement dans cette aventure collective de démocratie participative.

Merci également aux élu(e)s, particulièrement Elise PEREIRA-NUNES et Frédérique BARBIER, ainsi qu'aux services de la Métropole qui nous ont permis et nous permettent de travailler dans les meilleures conditions.

**Justine DUBOURG / Patrice WOLF**  
Coprésident(e)s du CODEV Tours Métropole  
Val de Loire

# Sommaire

- p.3** **Mot des coprésident(e)s**
- p.4** **Sommaire**
- p.5** **Vous avez dit CODEV ?**
- p.7** **Le fonctionnement du CODEV de TMVL**
- p.9** **Un CODEV renouvelé en 2024**
- p.11** **Une relation de confiance entre le CODEV et TMVL**
- p.12** **Les ateliers thématiques en 2024**
- p.15** **Avis et contributions réalisés en 2024**
- p.17** **Quelques chiffres pour le CODEV en 2024**
- p.18** **Les travaux en cours**
- p.19** **L'ouverture à la société civile**
- p.20** **Relations avec les autres structures**
- p.21** **Projets 2025**



# Vous avez dit CODEV ?

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance locale de démocratie participative, obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitant(e)s.

Composée de membres bénévoles issus de la société civile, cette assemblée citoyenne intercommunale joue un rôle de consultation, d'évaluation et de proposition sur les grands projets et orientations des politiques publiques territoriales.

Le CODEV s'appuie sur le débat, l'intelligence collective et les principes participatifs pour fournir une expertise citoyenne portant sur le contenu, les impacts et les perspectives des politiques et services publics locaux.

Intervenant sur toutes les questions liées au territoire, il se veut attentif, réactif et tourné vers l'avenir. Ses travaux visent à éclairer les décisions publiques de manière transparente et efficiente, afin de garantir un développement métropolitain équitable, durable et harmonieux.

## 2019. Loi Engagement et Proximité

Rend obligatoire la création d'un Conseil de développement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitant(e)s (au lieu de 20 000).

## 2014 & 2015. Lois MPTAM et NOTRe

Inscription des Conseils de développement dans le Code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1).

## 2017. Loi Égalité et citoyenneté

Impose une parité femmes-hommes et un équilibre entre les classes d'âge des membres d'un Conseil de développement

## 1999. Loi Voynet

Inscription des Conseils de développement dans la loi.

## 2023. Loi relative aux services express régionaux métropolitains

La consultation du Conseil de développement sur le projet de SERM est inscrite dans la loi.

# Vous avez dit CODEV ?

## de Tours Métropole Val de Loire

Le CODEV est pluriel, paritaire et représentatif du territoire.

Les membres ayant pour mission d'apporter le regard et l'expertise de la société civile dans toute sa diversité.

Le Conseil de développement se compose pour 6 ans, sur délibération du Conseil Métropolitain, de 111 membres bénévoles, non élu(e)s, répartis en 4 collèges distincts.



**Représentants communaux**

Un membre est désigné par l'autorité exécutive de chaque commune membre de Tours Métropole Val de Loire.

**Personnes qualifiées**

Sont désignées par arrêté de nomination par le Président de Tours Métropole Val de Loire.

**Représentants socioprofessionnels**

19 organismes, désignés par délibération en Conseil métropolitain, sont représentés par des binômes paritaires.

**Citoyen(ne)s volontaires**

55 citoyens et citoyennes sont tiré(e)s au sort suite à un appel à candidatures citoyennes.



# Le fonctionnement du CODEV

## de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil de Développement (CODEV) fonctionne en toute autonomie, selon un principe de libre organisation et avec une gouvernance à la fois simple et flexible. Son fonctionnement, son organisation, le déroulement de ses séances ainsi que ses relations avec Tours Métropole Val de Loire, les communes membres et les partenaires sont définis et encadrés par un Règlement Intérieur.

La Métropole sollicite régulièrement le CODEV pour des Avis consultatifs. Cette saisine est obligatoire pour le projet de territoire, les documents de prospective et de planification territoriale découlant de ce projet, ainsi que pour la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable.

Le CODEV dispose également d'un pouvoir d'autosaisine, lui permettant de produire librement des Rapports consultatifs sur toute question ou enjeu concernant le développement du territoire ou les compétences de l'intercommunalité.

En fin d'année, ou au plus tard au début de l'année suivante, le CODEV doit rédiger et présenter son Rapport annuel d'activité au Conseil Métropolitain. Ce rapport permet d'informer l'ensemble des élu(e)s métropolitain(e)s et de favoriser le débat sur ses travaux.



# Le fonctionnement du CODEV de Tours Métropole Val de Loire

## Une coprésidence

Désigné(e)s paritairement par le Président de Tours Métropole Val de Loire les coprésident(e)s du CODEV assurent le bon fonctionnement du CODEV et le représentent officiellement auprès des partenaires

## Un Bureau

Les membres du bureau sont issus équitablement et paritairement des 4 collèges, et ont pour rôle d'aider à administrer, animer et représenter le CODEV. Il vise aussi à faciliter la production, le suivi et la diffusion des Avis et Rapports.

## Une Assemblée plénière

Les Assemblées plénières réunissent l'ensemble des membres du CODEV. L'Assemblée vote les Avis et Rapports du CODEV travaillés en groupe de travail et valide les actions du Conseil. Elle permet également de lancer les nouveaux travaux et les nouveaux projets. Elles se tiennent 2 à 6 fois par an.

## Des ateliers thématiques

Ce sont les groupes de travail composés de membres volontaires, chaque atelier est constitué autour d'un thème général. Ils ont pour objet de produire les Avis et Rapports sur les sujets pour lesquels le CODEV a été saisi ou s'est autosaisi.



# Un CODEV renouvelé en 2024

En 2023, un certain essoufflement au sein du CODEV a été constaté : les deux tiers des membres avaient cessé de participer aux réunions, et les causes de ce désengagement ont poussé Tours Métropole Val de Loire à réfléchir sur ses méthodes.

Afin de repartir sur une base stable et équilibrée et de redonner un nouveau souffle à cette instance de démocratie participative, le groupe Redynamisation du CODEV a été créé. Ensuite, une partie des membres du CODEV a été renouvelée afin d'avoir une instance qui fonctionne avec des citoyens et citoyennes motivé(e)s.

→ **Avril 2024**

## Renouvellement du collège des personnes qualifiées

Le collège des personnes qualifiées a été renouvelé par arrêté de nomination. Tours Métropole Val de Loire a nommé des personnes venant de structures actrices du territoire et/ou qui avaient un lien professionnel avec les compétences de la Métropole.

## & de la coprésidence

Dans le même temps, de nouveaux coprésident(e)s, membres du collège des personnes qualifiées, ont été nommés, également par arrêté de nomination.

**Patrice  
WOLF**



**Justine  
DUBOURG**

# Un CODEV renouvelé en 2024

→ Septembre 2024

## Renouvellement du collège Citoyen(ne)s

La campagne de recrutement du collège Citoyen(ne)s s'est déroulée tout l'été et s'est clôturée le lundi 16 septembre 2024. Cette campagne de recrutement digitale s'est faite à raison de 3 publications par semaine sur les réseaux sociaux dont 1 sous la forme de vidéo. Les vidéos, les visuels et le contenu des postes est un travail colossal qui a été réalisé par une agence de communication.

Nous avons obtenu 164 candidatures pour les 32 places à pourvoir, marquant un réel intérêt pour cet organe de démocratie participative.

Un tirage au sort paritaire a eu lieu le 30 septembre 2024, encadré par un huissier de justice, permettant alors de sélectionner de nouveaux membres, tandis que les candidat(e)s non retenu(e)s forment désormais une liste de réserve.

Les nouveaux conseillers et conseillères ont bénéficié d'une formation sur le fonctionnement de TMVL et du Conseil de développement.



# Une relation de confiance entre le CODEV et Tours Métropole

Deux élues sont en charge du CODEV dans l'exécutif métropolitain : Elise PEREIRA-NUNES, Vice-Présidente déléguée à la démocratie et citoyenneté, au CODEV et à l'égalité des genres et l'inclusion, et Frédérique BARBIER, Membre du Bureau déléguée à la démocratie participative. Elles sont de véritables soutiens au CODEV.

## Des échanges réguliers

Les nouveaux coprésident(e)s du CODEV, nommés en avril, ont travaillé à reconstruire un climat de confiance avec les élu(e)s et les technicien(ne)s, et avec pour priorité de dynamiser le CODEV.

- Le 21 octobre, les coprésident(e)s ont présenté le CODEV au Bureau Métropolitain en soulignant la nouvelle dynamique du CODEV et en saluant la continuité des travaux malgré les tensions. Propos qui ont été appuyés par Mme. PEREIRA-NUNES et Mme. BARBIER.
- Elise PEREIRA-NUNES a présenté le CODEV, sa nouvelle impulsion et ses travaux lors de la Commission Égalité du territoire et transition citoyenne le 5 novembre.



Rencontre des co-président(e)s avec Frédéric AUGIS, Président de Tours Métropole Val de Loire

C'est à la suite de ces présentations que le CODEV a été sollicité par les élu(e)s métropolitain(e)s sur l'ensemble des nouveaux sujets sur lesquels il s'apprête à travailler. Ces interventions illustrent la volonté de renforcer la confiance avec l'exécutif métropolitain tout en affirmant l'indépendance du CODEV dans ses avis et recommandations.

Tours Métropole Val de Loire a marqué son intérêt et son engagement envers les travaux du CODEV en l'intégrant dans différentes équipes-projet, ainsi qu'en faisant des retours sur ses différents travaux.

## Une meilleure visibilité

TMVL a également contribué à la visibilité des travaux du CODEV en repartageant ses publications ainsi qu'en expliquant le fonctionnement et le rôle du CODEV dans *Tours Métropole Le Mag* d'octobre/décembre 2024.

# Les ateliers thématiques en 2024

## Évaluation et suivi

En mai 2024, le CODEV a fait l'objet d'une saisine par la Métropole afin de produire un avis sur le Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). Pendant deux mois, les membres de l'atelier Évaluation et Suivi, animé par Daniel DESLANDES et Patrice WOLF, ont travaillé sur ce sujet. Ils ont accueilli, pour une présentation approfondie du bilan, M. Patrick LEFRANCOIS, membre du Bureau métropolitain délégué à la recherche de financements et aux politiques contractuelles, ainsi que Valérie FORTIN. Plusieurs remarques ont été notées : classification discutable des projets, projets culturels reportés, dispositifs « À vos Idées et Enveloppe fongible » performants, taux d'engagement financier très faible. Le CODEV a validé à l'unanimité cet Avis et les dix préconisations proposées lors de sa séance plénière de juillet. Ces dernières doivent aider à régler les problématiques identifiées, notamment améliorer le taux de réalisation des projets retenus, éviter la disparition ou le report de certains projets et améliorer le suivi du CRST. Il a été noté que le CODEV pouvait avoir un rôle renforcé sur l'ensemble du processus du Contrat. Il a été enfin rappelé que le CODEV devait être présent lors du bilan à mi-parcours auprès de la commission Aménagement du Conseil régional. Un retour de M. LEFRANCOIS sur les travaux du CODEV a été très apprécié par l'ensemble des membres de l'atelier et du bureau.

## Attractivité et Rayonnement

L'atelier a été animé par Alain DEVINEAU et Alain MONTROYA et nous avons reçu en 2024 les exposés de Mme SAVATON, Vice-Présidente de la Métropole en charge du Tourisme et du Rayonnement et M. LANIECE, Directeur de Tours Evènements.

Deux réunions de réflexion ont eu lieu qui ont permis de recadrer le travail et la réflexion de l'Atelier et un travail de comparaison est attendu début janvier par rapport avec les métropoles de taille identique à la nôtre.

De ses forces et faiblesses, l'atelier espère proposer un diagnostic de notre Métropole et de concrétiser des propositions tant économiques que touristiques pour relancer une dynamique d'attractivité et donc de rayonnement perçu comme manquant de souffle. Nous espérons une proposition pour juin 2025.

# Les ateliers thématiques en 2024

## Gestion de l'eau

La "Contribution au diagnostic du Contrat Local de Santé" (CLS 2023), qui a alerté sur la problématique de l'eau dans la Métropole, est à l'origine de l'autosaisine du CODEV sur la nécessité de préserver sa ressource, tant en quantité qu'en qualité. Constat est fait que l'eau distribuée au robinet est certes potable mais « n'est pas réellement homogène, propre et consommable », que son prix élevé est inégal en fonction des communes et n'a pas de logique tarifaire. L'atelier "Gestion de l'Eau de la Métropole", animé par Robert COUDERT, a été mis en place en décembre 2023 et s'est réuni jusqu'à début novembre 2024. Il s'est intéressé à la fois à l'eau potable et aux eaux usées. Dans ses réunions les thématiques de la Ressource en eau, de la Qualité, du Prix, des Réseaux d'eau potable et d'eaux usées, ont fait l'objet d'autant de séances. Chaque sujet a donné lieu à une analyse qui s'appuie sur une documentation abondante et en particulier sur les différents rapports annuels sur le "Prix et la Qualité des Services" de l'eau et l'assainissement. Chaque séance d'atelier a fait l'objet de préconisations.

L'atelier a rencontré M. BOULANGER, Conseiller Métropolitain, M. DUPUIS, Directeur général adjoint Cadre de Vie, TMVL, Mme. VOLTE, Responsable Etude, Travaux et Prospective, TMVL et M. BEAUDEGEL, Directeur du Cycle de l'Eau, TMVL.

## Mobilités

L'atelier a été animé par Alain DEVINEAU, Alain MONTOYA et Mathis NAVARD qui prend le relais pour animer cet atelier en 2025. Après deux mois de travail sur le projet de Ligne2tram, nous avons reçu en septembre 2024 le Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), M. Christophe BOULANGER, qui nous a exposé les grandes lignes du projet et qui a répondu à nos questions. L'atelier a ensuite travaillé sur la contribution du CODEV à l'enquête publique, regrettant notamment les conditions de correspondance avec la ligne 1, la desserte déportée des hôpitaux Bretonneau et Trousseau, ainsi que la prolongation de la ligne jusqu'à la Papoterie. La contribution du CODEV a été adoptée le 19 septembre par l'assemblée plénière et transmise aux commissaires enquêteurs et aux présidents de la Métropole et du SMT.

Par ailleurs, une réunion de travail animé par Mathis NAVARD a permis de faire le point sur les ateliers proposés par la Région sur le SERM Touraine auxquels le CODEV est associé. L'atelier Mobilité a la mission de proposer avant le mois de mai 2025 un avis sur le SERM Touraine suite à la saisine de la Métropole et de la Région.

# Les ateliers thématiques en 2024

## Aménagement du territoire

L'atelier Aménagement du Territoire, animé par Elisabeth BLESBOIS et Thomas THUILLIER a traité de façon approfondie une saisine de TMVL sur son Plan Climat Air Energie. Il a par la suite initié l'étude du premier PLUm de TMVL. Celui-ci doit être voté par la Métropole en juin 2025 et rentrer en vigueur en 2026.

### Saisine PCAET

Pour cette saisine, le CODEV était appelé à émettre un avis sur le premier PCAET de TMVL, voté par la Métropole en mars 2024.

Cinq réunions de l'atelier ont été nécessaires, concentrées sur 2 mois, de fin avril et fin juin 2024. Lors de la première de cette série de réunions, M. HOUQUES, conseiller métropolitain en charge du PCAET a présenté le projet, permettant aux membres de l'atelier d'en appréhender les grandes lignes. Ce PCAET a été conçu par la Métropole comme un document rassembleur intégrant de nombreux autres documents stratégiques. À l'issue de ce premier round, les abondants documents nécessaires à la saisine ont pu être fournis aux membres de l'atelier. Les 4 réunions suivantes ont été internes et ont successivement permis d'analyser l'évaluation environnementale, la stratégie, le plan et les fiches actions du PCAET.

Pour le suivi de cette saisine, un rendez vous entre les co-animateurs 2024 de l'atelier et l'élu en charge du PCAET est prévu en janvier 2025.

### Saisine PLUm

Dans cette récente saisine reçue en octobre 2024, il s'agit d'accompagner les réflexions de la métropole sur la construction du futur PLUm. À ce titre, Mme. Aude TALON, du service métropolitain de l'Urbanisme a présenté à l'atelier le 12 novembre la démarche qui aboutira au PLUm. Un membre de l'atelier a également pu participer aux ateliers du PLUm organisés par la métropole de juin à novembre 2024. L'atelier continuera à travailler sur le futur PLUm au premier semestre 2025, en particulier sur certaines futures potentielles OAP et sur quelques règlements ciblés, en interaction soutenue avec les services métropolitains.

# Avis et contributions réalisées en 2024

Deux avis sur saisine de la Métropole et une contribution en autosaisine ont été finalisés au cours de l'année 2024.

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), bilan à mi-parcours

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signé entre Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Tours et la Région Centre Val-de-Loire pour la période 2021-2027 est arrivé à mi-parcours. Le CRST, axé sur la transition écologique, les grands projets urbains et l'attractivité culturelle et touristique, a consommé 6,6% des crédits à novembre 2023. Des modifications ont été apportées, notamment le report de la Cité de la Gastronomie et du Centre Chorégraphique National au prochain CRST, et la réorientation des fonds vers la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Le CODEV souligne des retards dans la réalisation des projets, et recommande une meilleure gestion et suivi des projets. Il regrette l'absence de projets culturels, propose une enveloppe fongible pour les projets émergents, et demande une association plus étroite au processus du CRST.

L'avis a été adopté à l'unanimité en réunion plénière le 2 juillet 2024.

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET de la Métropole de Tours Val de Loire comprend 108 actions réparties en quatre ambitions principales : réduction de la consommation énergétique, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, et mobilisation collective.

Dans son avis, le CODEV salue l'ambition fédératrice du PCAET et formule neuf préconisations pour améliorer le Plan présenté, notamment la mise en place d'une gouvernance efficace, la budgétisation des actions, l'évaluation de l'impact environnemental global, et une stratégie d'adaptation au changement climatique plus offensive. Il recommande également de prioriser les actions visant la sobriété énergétique, d'intégrer les enjeux climatiques dans le futur PLUM, et de prendre en compte les spécificités territoriales.

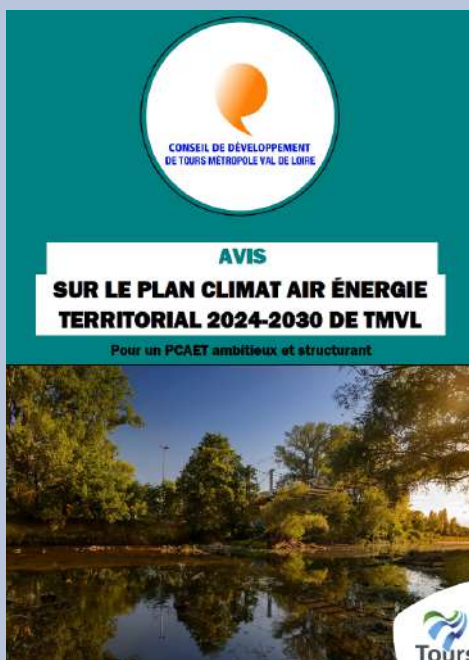
L'avis a été adopté à l'unanimité en réunion plénière le 19 septembre 2024.

# Avis et contributions réalisées en 2024

## Contribution à l'enquête publique Ligne2tram

Le projet de la deuxième ligne de tramway « Ligne2tram » de Tours Métropole Val de Loire a été approuvé en mai 2024 et soumis à enquête publique du 23 septembre au 31 octobre 2024. Le Conseil de développement (CODEV) qui avait déjà soutenu le projet en 2018, a souhaité apporter sa contribution à l'enquête en renouvelant son soutien à une deuxième ligne. Le CODEV exprime toutefois des préoccupations sur le coût et le financement incertains, la desserte des hôpitaux, et la prolongation vers la Papoterie au-delà du CHU Trousseau. Il propose des ajustements pour améliorer l'accessibilité et l'intermodalité, notamment en préconisant un service de navettes pour les hôpitaux et en optimisant la connexion entre les 2 lignes de tramway.

La contribution a été adoptée à l'unanimité et 5 abstentions en réunion plénière le 19 septembre 2024.





# Quelques chiffres pour le CODEV en 2024

**47 nouveaux  
membres du  
CODEV**

**28 réunions  
d'ateliers**

**82h de  
travail en  
réunion**

**11 rencontres de  
partenaires, élu(e)s,  
services**

**7 réunions  
de bureau**

**4 assemblées  
plénières**

**2 formations**

**3 publications**

**Le 1er Rendez-vous  
participatif du CODEV**

# Les travaux en cours

## Gestion de la ressource en eau dans la Métropole (autosaisine)

Le rapport traite de la gestion de l'eau dans la Métropole de Tours, soulignant l'importance de garantir une eau potable de qualité et de préserver les ressources en eau. Depuis 2017, la gestion de l'eau et de l'assainissement est une compétence métropolitaine, avec une partie en régie publique et une autre en délégation de service public (DSP) avec VEOLIA. Le rapport met en lumière les défis liés à la qualité de l'eau, notamment la dureté et les pollutions, et propose des solutions comme l'interconnexion des réseaux et l'investissement dans de nouvelles unités de traitement. Il critique les disparités tarifaires entre les communes et recommande une gestion en régie publique à l'échelle de la métropole pour une meilleure équité et transparence. Le rapport insiste également sur la nécessité de réduire les fuites d'eau, de sensibiliser la population à l'économie de la ressource et de mettre en place des plans de sobriété hydrique. Il sera présenté et mis au vote de l'assemblée plénière début 2025.

## Une nouvelle approche du rôle du CODEV

Sur proposition de Franck CHARNASSÉ, directeur général adjoint Aménagement des Territoires, le CODEV a accepté en 2024 une expérimentation visant à associer le Conseil de développement aux équipes-projet de la Métropole. Ainsi, des représentants des ateliers du CODEV ont intégré les groupes de travail de 3 grands projets structurants métropolitains :

- **Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)** auquel sont associés deux membres de l'atelier Aménagement du territoire dont son animatrice Elisabeth BLESBOIS.
- **Le Service Express Régional Métropolitain (SERM)** auquel est associé un membre de l'atelier Mobilité, Alain MONTOYA.
- **Le Plan de Mobilité Métropolitain (ex-PDU)** auquel sont associés Mathis NAVARD, Vincent TRONEL, Alain MONTOYA, Elisabeth BLESBOIS et Patrice WOLF.

Cette approche permet au CODEV de participer en amont aux réflexions des services et des experts sur l'élaboration des différents projets et d'éviter ainsi de se retrouver à devoir émettre un avis dans un laps de temps réduit comme ce fût fréquemment le cas dans le passé. Il faudra toutefois bien définir les limites de l'intervention des membres du CODEV auprès des équipes-projet afin que ces nouvelles sollicitations ne viennent pas troubler la vocation de l'instance qui est d'émettre un avis sur les politiques métropolitaines et d'assurer un suivi sur leur mise en œuvre.

# L'ouverture à la société civile

## Journée internationale de la démocratie



À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2024, le CODEV a tenu un stand place Jean Jaurès à Tours à la fois pour promouvoir ses travaux mais également pour profiter de l'affluence de la Grande Braderie de Tours pour recruter des habitant(e)s de la métropole pour son collège Citoyen. Cette présence assurée par Justine DUBOURG, Elisabeth BLESBOIS, Alain DEVINEAU et Daniel DESLANDES a été très appréciée et permis au CODEV d'élargir son audience.

## Les Rendez-vous participatifs du CODEV

Le 3 décembre 2024 s'est tenu à MAME le premier rendez-vous participatif du CODEV sur le thème « *Et si nos rythmes de vie redessinaient la métropole ?* » dont l'objectif était d'élargir le cercle de réflexion du CODEV aux citoyen(ne)s de la métropole à partir d'un thème transverse : les politiques temporelles.

Plus de 70 personnes ont répondu présent et ont assisté à la conférence de Patrick VASSALLO, président délégué de Tempo Territorial, avant de participer ensuite aux ateliers qui ont suivi. Au menu : Comment diminuer les heures de pointe ? Faut-il continuer de cadencer nos vies au rythmes des vacances scolaires ? Comment adapter l'accès aux services publics pour les salariés en horaires décalés, En quoi les politiques temporelles peuvent-elles être un élément d'attractivité des territoires ?

Après le succès de ce premier événement, le CODEV envisage de renouveler en 2025 ce type de manifestation sur des thèmes transverses à définir.



# Relations avec les autres structures

Dès leur nomination, les coprésident(e)s ont souhaité faire en sorte que le CODEV puisse s'intégrer dans différents réseaux qui favorisent notamment les échanges d'expériences. Ainsi, au cours des derniers mois, des contacts ont été établis avec les structures suivantes :

## Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Le 17 octobre 2024, le CODEV a répondu à l'invitation du CESER pour participer au colloque *La société civile, une chance pour la démocratie ?* qui a mis l'accent sur l'importance de construire de l'interconnaissance entre les différents échelons de participation démocratique, des conseils de quartier au CESE européen.

Cette participation a été suivie le 6 novembre d'une réunion de travail fructueuse entre les coprésident(e)s et le président et le directeur général du CESER, établissant ainsi une relation confiante entre les deux structures.



## La Coordination Nationale des Conseils de Développement

Bien que la décision de ne pas renouveler l'adhésion à la CNCD ait été prise pour l'année 2024 pour une question de coût, les coprésident(e)s ont pris l'initiative de reprendre contact avec les coprésident(e)s de la CNCD afin de faire le point sur les apports potentiels de la structure nationale. Dans la perspective d'une nouvelle adhésion, une invitation pour une intervention en assemblée plénière a, par la suite, été lancée à Alexandra VIDAL, déléguée générale de la CNCD.

## Tempo Territorial

Pour l'organisation de notre premier Rendez-vous participatifs du CODEV, nous avons fait appel à Tempo Territorial, Réseau national des acteurs des démarches temporelles, pour assurer la conférence de la soirée sur le thème « *Et si nos rythmes de vie redessinaient la métropole ?* ». Un travail préparatoire approfondi avec Lucie VERCHERE, Dominique ROYUOX et Patrick VASSALLO a permis d'établir des pistes de réflexion portées par les politiques temporelles à l'échelle d'une métropole et, pourquoi pas, de poursuivre cette collaboration.

# Projets 2025

**2025 sera la dernière année complète d'activité du CODEV, les prochaines élections municipales et communautaires devant avoir lieu en mars 2026.**

À ce titre, le CODEV se fixe quatre objectifs majeurs pour cette année, qui nécessiteront un budget de fonctionnement revu à la hausse pour une mise en œuvre effective :

- **Participer à des équipes-projets mises en place par les élu(e)s et les services de la Métropole** pour apporter un regard d'usagers dans le cadre de l'élaboration de projets métropolitains.
- **Poursuivre les travaux en ateliers** visant à produire des avis suite à saisine de la Métropole, élaborer des rapports en auto-saisine et, le cas échéant, émettre des contributions sur certains dossiers.
- **Poursuivre l'ouverture du CODEV à la société civile métropolitaine.**
- **Préparer l'après 2026** afin de permettre au futur CODEV et à l'exécutif métropolitain de disposer des éléments organisationnels, règlementaires et contractuels pour fonctionner dans les meilleures conditions.

## Participation aux équipes-projets métropolitaines

Outre le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), le Service express régional métropolitain (SERM) et le Plan de mobilité métropolitain pour lesquels le CODEV a intégré l'équipe-projet, deux sujets supplémentaires sont annoncés pour 2025 :

- **Le Schéma métropolitain Tours Campus**

Relevant du périmètre de Monsieur Thierry CHAILLOUX, qui fera suite à « Tours - Campus 2025 » et qui s'inscrit dans le cadre plus large des coopérations entre Tours Métropole Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche-innovation, d'apprentissage et de formation professionnelle.

- **L'intelligence artificielle (voir ci-dessous).**

# Projets 2025

## Les ateliers

En 2025, six ateliers sont d'ores et déjà installés ou en cours d'installation :

### **Atelier Accessibilité (auto-saisine)**

*animé par Vincent TRONEL et Aksel BARTHOLOMÉ*

Il portera sur l'accessibilité des services publics et des équipements sociaux, sportifs et culturels par les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite.

### **Atelier Aménagement du territoire (saisine)**

*animé par Elisabeth BLESBOIS*

Il prend en charge trois volets importants du projet métropolitain qui feront l'objet d'un avis du CODEV : le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), la gestion et la valorisation des sols vivants dans le cadre du projet POPSU et le Projet Partenarial d'Aménagement pour le secteur de la Porte Est métropolitaine.

### **Atelier Attractivité et rayonnement (auto-saisine)**

*animé par Alain MONTROYA*

Son objectif est d'apporter un regard innovant sur les atouts avérés et potentiels de la Métropole de Tours dans un contexte national.

### **Atelier Mobilité (saisine)**

*animé par Mathis NAVARD*

Il traitera prochainement de deux sujets : le SERM (Service Express Régional Métropolitain), ainsi que le Plan de Mobilité métropolitain, deux projets qui font l'objet d'une participation du CODEV à l'équipe-projet et qui donneront lieu à un avis du CODEV.

### **Atelier Desserte de l'Est tourangeau et de Saint-Pierre des Corps (auto-saisine)**

*animé par Daniel DESALNDES et François SARRAZIN*

Son objectif est de faire des propositions concrètes et réalisables répondant aux besoins de mobilité des populations de la 4e ville du département et prenant en compte l'accès à la gare nationale TGV depuis et vers les communes de la métropole.

### **Atelier Intelligence artificielle (saisine à venir)**

*animé par Léa MANENTI et Alix BEAUCHAMPS*

Il fera l'objet dans un premier temps d'une participation à l'équipe-projet mise en place par Mme. Maria LÉPINE, chargée d'établir un projet de « charte de confiance » avant, le cas échéant, de d'émettre un avis sur le document final.

# Projets 2025

## Poursuite de l'ouverture du CODEV

Encouragé par la réussite de ses initiatives en direction des citoyen(ne)s de la métropole (stand dans le cadre de la Journée internationale de la Démocratie en septembre, premier Rendez-vous du CODEV en décembre), le CODEV entend poursuivre et développer la promotion de ses travaux à travers des événements ouverts au plus grand nombre :

- **Organiser deux Rendez-vous du CODEV sur des thèmes transverses à définir au cours de l'année 2025**
- **Assurer une promotion du CODEV et de ses travaux auprès des communes de la métropole**
- **Participer à des manifestations métropolitaines susceptibles en mettre en valeur l'action du CODEV.**

## Préparer l'après 2026

Compte tenu des aléas qu'a connu le CODEV 2020-2026 dans son parcours, les coprésident(e)s ont décidé de mettre en place une commission Fonctionnement du CODEV, qui sera animée par Justine DUBOURG, dont l'objectif sera de proposer des documents de cadrage permettant au prochain CODEV de s'appuyer sur des textes actualisés régissant son mode de fonctionnement :

- **Un règlement intérieur révisé précisant les règles de fonctionnement habituelles du CODEV**
- **Une convention précisant la nature des relations du CODEV avec Tours Métropole Val de Loire, les moyens mis à disposition par la métropole ainsi que les obligations réciproques des contractants.**

Ces documents, soumis à l'assemblée plénière du CODEV et à l'exécutif métropolitain, devront être validés par les parties avant la fin 2025.

# Nous retrouver

Retrouvez les actualités et les travaux du CODEV sur :

**Notre site internet** <https://codev.tours-metropole.fr/>

**LinkedIn** Conseil de Développement de Tours Métropole  
Val de Loire

**Facebook** @CODEVToursMetropole

**Nous contacter** [codev@tours-metropole.fr](mailto:codev@tours-metropole.fr)  
06 18 45 74 79

## Rédacteurs principaux

Elisa BAUBERT, responsable administrative  
du CODEV

Patrice WOLF, coprésident du CODEV

## Rédacteurs

Elisabeth BLESBOIS, membre du Bureau du CODEV

Robert COUDERT, membre du Bureau du CODEV

Daniel DESLANDES, membre du Bureau du CODEV

Justine DUBOURG, coprésidente du CODEV

Alain MONTROYA, membre du Bureau du CODEV

